



COMMUNE DE SENARCLENS

Directive de location pour la Cabane des Ecureuils

Vous disposez de la cabane dès 9h00 le matin du jour de la location.

- **Mobilier intérieur**
Il est interdit de sortir le mobilier qui se trouve à l'intérieur du refuge.
- **Poêle**
Un feu modéré est recommandé. L'évacuation des cendres est effectuée par la commune.
- **Mobilier et parois**
Les agrafes et les punaises sont interdites. Le papier adhésif est autorisé, mais doit être enlevé après utilisation
- **Toilettes**
La clé se trouve à l'intérieur de la cabane. Principe de toilettes dites « sèches » ; se conformer aux explications affichées à l'intérieur du local. Ne jamais utiliser d'eau. Ne jeter dans le WC ni protections hygiéniques, ni emballages.
- **Extincteur**
L'extincteur se trouve à l'intérieur de la cabane.
- **Feu extérieur**
Uniquement sur l'emplacement « grillades » prévu à cet effet.

Avant votre départ:

- Ne plus alimenter le poêle
- Nettoyer les tables et chaises
- Remettre en place sur l'étagère les lampes à pétrole soigneusement éteintes.
- Balayer le sol à l'intérieur de la cabane
- S'assurer que les toilettes soient propres, fermer à clé le local WC. Mettre la clé à l'endroit prévu
- Fermer les volets et les fenêtres de la cabane
- Les extérieurs : mobilier doivent être propres, les mégots de cigarettes, papiers et autres déchets ramassés

- Nettoyer l'emplacement grillades
- Les poubelles seront emportées par vos soins, de même que les restes de nourriture
- **Remarque : Le nettoyage devra être fait avant 09h00, heure de restitution de la clé dans la boîte aux lettres de l'administration communale.**
- Les objets manquants ou endommagés seront facturés
- Les éventuelles et nécessaires interventions de remise en ordre par notre employé communal seront facturées CHF 35.00 l'heure mais au minimum CHF 100.00

Inventaire:

Dans la cabane

- 1 table
- 9 chaises
- 1 poêle
- 2 falots
- 2 bougeoirs
- 1 extincteur
- balai
- 1 brosse et ramassoire